

LA VOLONTE DES OUVRIERS DE CRÉER UNE ORGANISATION  
QUI RESTE EN DELORS DE L'ACTION DES POLITICIENS.

-----

DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE OUVRIÈRE DE 1886  
À LA CONSTITUTION DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS.

-----

Jusqu'au Congrès de Marseille (en 1879), les assemblées populaires avaient été purement ouvrières. Ce n'est qu'à Marseille que l'élément «politicien» s'y introduit, pour fausser le sens des discussions. Dans les Congrès qui suivent: Congrès régional de Paris (juillet 1880) et Congrès nationaux du Havre (en novembre 1880), les questions corporatives sont de plus en plus délaissées et remplacées par les préoccupations politiques. A partir du Havre c'est encore pis.

Cependant le Congrès «mutualiste» du Havre qui se tint au cercle Franklin, sut conserver un programme pratique; mais ses organisateurs devinrent vite suspects à la masse ouvrière.

En France, ce sont les plus violents qui ont souvent raison. Les ouvriers «non politiques» de la salle Franklin furent accusés d'émarger à la caisse de la préfecture de police. On vit en eux des traîtres à la cause ouvrière, leur prudence fut qualifiée de trahison.

Le Congrès du cercle Franklin ne fut suivi que de deux Congrès, sur lesquels nous n'insisterons pas, en raison de leur peu d'importance (1).

-----

Il nous faut arriver à l'année 1880 pour retrouver la reconstitution de l'armée ouvrière, dégoûtée des querelles de sectes et nettement décidée, bien que foncièrement révolutionnaire, à ne s'occuper que de ses intérêts propres et à laisser les ambitieux de la politique se disputer entre eux sur des subtilités de programmes.

Dès 1884, les ouvriers syndiqués parisiens avaient songé à grouper les quelques associations déjà existantes, auxquelles la loi nouvelle reconnaissait une existence légale.

Ils avaient constaté que la municipalité faisait des frais énormes pour ses écoles professionnelles et que les résultats ne répondaient nullement à ces sacrifices. Ils songèrent à organiser une exposition ouvrière (3), et, dans une réunion tenue à l'amphithéâtre du Conservatoire des Arts et Métiers, M. Strauss proposa de demander au Conseil municipal une somme de 5.000 fr. pour faire de la propagande en faveur de cette idée, qui fut soutenue par MM. Chabert, Joffrin, Hovelacque et Rousselle. La Commission, constituée à cet effet, rencontra les plus précieuses sympathies auprès de M. Alphand et de M. Jacques, alors président de la Commission des Finances. Cinq mille francs furent d'abord alloués, puis vingt-cinq mille et enfin les subsides furent portés à cent cinquante mille francs. Le Conseil général, de son côté, vota une somme assez importante pour faire participer à l'exposition ouvrière les enfants moralement abandonnés. Ils y obtinrent un merveilleux succès. Mais l'Etat se désintéressa de cette entreprise, à laquelle prirent part 66 chambres syndicales, dont trois seulement avaient accepté la loi de 1884.

(1) le Vème Congrès national ouvrier socialiste, tenu à Paris du 27 novembre au 5 décembre 1881. Voir l'ordre du jour de ce Congrès, la liste des délégués et les résolutions votées. Bibliothèque du Musée social, n° 6518-1 (texte manuscrit).

(2) VIème Congrès socialiste national ouvrier, tenu à Bordeaux, les 11 et 12 septembre 1882 (ce Congrès est le dernier de la série). Voir les résolutions votées: Bibliothèque du Musée social, n° 6518-2 (texte manuscrit).

(3) La première exposition internationale ouvrière s'était tenue en 1878. Le Congrès international qui devait ouvrir à cette époque, fut interdit par le Gouvernement, et ses organisateurs condamnés à la prison et à l'amende.

Une annexe à l'exposition fut construite. Elle coûta encore une cinquantaine de mille francs à la Ville. Les travaux étaient effectués par des ouvriers syndiqués payés 1 franc par heure et ne travaillant que huit heures par jour.

Les patrons et les ouvriers employant d'autres ouvriers n'étaient pas admis dans cette exposition, dont l'idée avait été lancée par la Chambre syndicale de la Céramique, en faveur des professions d'art industriel. Les ventes n'y étaient pas tolérées, pour éviter que cette exposition dégénérât en bazar.

Cette réunion des ouvriers de toute profession inspira aux organisateurs l'idée de réunir une conférence internationale dans un temple maçonnique désaffecté, dépendant du domaine de l'Assistance publique, rue Jean-Jacques Rousseau (4).

L'Angleterre était représentée par 7 délégués: MM. James Mawdsley, envoyé par la Fédération nationale des Trades-Unions (625.000 membres); Charles Drummond et Jones, envoyés par la Fédération des Trades-Unions de Londres (25.600 membres); Edmond Harford, de la Société des employés des chemins de fer (900 membres); Galbraitte, de la Société des compositeurs-typographes de Londres (6.500 membres); Ed. Irow, de la Société des métallurgistes (2.000 membres); et John Burnett, de la Société des mécaniciens (52.000 membres).

MM. Hermann Grimpe et Rackow représentaient, le premier, le Parti «démocrate-socialiste» allemand, le second, le «Communist Working Men's Club» allemand à Londres.

La Belgique avait envoyé MM. Anseele et César de Paepe, représentant le Parti ouvrier (125.000 membres), Louis Bertrand, représentant la Fédération des Sociétés ouvrières de Gand, et Ch. Minne, la Fédération des Lignes ouvrières du Centre.

L'Autriche-Hongrie avait délégué M. Müller, des typographes de Budapesth; la Suède, M. C. Palmgren, de la Fédération socialiste-démocratique; l'Australie, M. Nort.

Quatre vingt-cinq chambres syndicales françaises étaient représentées. Les principaux délégués français étaient MM. Goudefer, Dejeante, Lavaud, Prudon, Nachury, Sol, Steinmetz, Basset, Brousse, Francolin, Coupât, Dumay, Herbinet, Dalle, André-Gely, Augé, Pican, Berthaut, Ribanier, Etiévant, Boulet, Couturat, Fayard, Keufer, Herbin.

-----

La conférence (5) s'ouvrit le 23 août, à 9 heures, sous la présidence de M. Chabert, conseiller municipal.

Les premières séances sont employées à la lecture des rapports sur la situation de la classe ouvrière dans les différents pays. Il y a tout d'abord une divergence d'idées très accentuée entre la délégation anglaise qui ne croit pas en la possibilité de *«transformer d'un trait de plumé une société»* et la délégation allemande qui n'entend jamais plaisanterie, lorsqu'il s'agit de l'évangile de Marx.

Les Allemands s'attirèrent par leurs attaques cette verte riposte des Anglais:

*«Il n'appartient pas à un délégué de critiquer les Trades-Unions, quand ce délégué représente un pays dont les émigrants sont, dans beaucoup d'endroits, la cause de la baisse des salaires».*

Un rapport intéressant est lu par M. Brébant, au nom de la délégation parisienne, sur les conditions politiques et économiques du travailleur. Les coopératives de production y sont violemment dénoncées et leurs partisans traités d'exploiteurs. La participation aux bénéfices est considérée comme une hypocrisie de plus à l'actif de l'exploitation patronale. *«Aussi les travailleurs sont-ils aujourd'hui décidés à faire leurs affaires eux-mêmes et à conquérir les pouvoirs publics par tous les moyens en leur pouvoir».*

(4) C'est aujourd'hui l'annexe A de la Bourse du travail.

(5) Voir le compte rendu de la conférence (Bibl. du Musée social, n°6314).

M. John Norton, délégué de la Nouvelle-Galles et de la Fédération du sud de l'Australie, représente, à la conférence, deux cent mille ouvriers et il vient appuyer en leur nom les idées socialistes et révolutionnaires des Français. Son discours, prononcé en notre langue, a un énorme succès, et on l'oppose au *modérantisme* des Anglais unionistes.

-----

M. Dalle est le rapporteur, pour la France, de la grosse question : *De la législation internationale du travail*.

«*Les traités de commerce, dit-il, les conventions concernant les monnaies, la navigation, les brevets, modèles et marques de fabrique, le droit des gens, l'établissement de bureaux internationaux des poids et mesures, des postes, des télégraphes, etc.; tous ces divers actes ne sont que les manifestations, les caractéristiques principales du travail d'universalisation entraînant tous les peuples, par des étapes successivement franchies, vers l'établissement d'une libre fédération*».

L'intervention internationale devait porter sur la réglementation de la durée de travail et la protection des femmes et des enfants. *Mais la commission ne croyait pas que la question des salaires pût être, à l'heure actuelle, réglée par une convention internationale.*

«*Si l'on considère, dit M. Dalle, que le prix du salaire est, par un de ses côtés, déterminé par le prix des objets nécessaires à la vie; si l'on veut bien constater que la valeur de l'argent, au moyen duquel sont acquis ces objets, n'est pas uniformément la même partout; si, d'autre part, on veut bien remarquer que la force productive, l'intensité du travail exécuté dans un même temps, varie suivant les races, les nations, que la vigueur physique offre des différences suivant les nationalités, et que, par suite, les besoins varient en raison directe des forces dépensées, on comprendra que la fixation universelle d'un taux minimum de salaire ne puisse faire, d'ici quelque temps encore, l'objet d'un débat entre les travailleurs des différents pays*».

-----

M. César De Paepe tient d'abord à répondre à ceux qui pourraient lui reprocher de n'être pas ouvrier, qu'en effet, il est médecin; mais il a été ouvrier typographe, et il est resté de cœur et de sentiment avec les ouvriers.

Non seulement les ouvriers devraient demander la législation internationale du travail, mais aussi, les hommes de science, au nom de l'hygiène et de la salubrité publiques, devraient aider au succès d'aussi justes réclamations. Donc, au nom de l'hygiène, il demande des lois préservant les travailleurs de l'emploi des poisons, tels que le plomb, le mercure; il serait même d'avis que l'usage de ces toxiques fût supprimé, car ils ne sont pas indispensables.

Quant à la fixation des salaires, il croit, contrairement à l'idée émise par le rapporteur, que la question peut se résoudre internationalement. *C'est l'unification des salaires qui fera l'alliance des peuples.* La question doit être mise à l'ordre du jour du prochain Congrès.

M. Anseele avoue que les Belges sont, sous le rapport des salaires, «les Chinois de l'Europe»:

«*Si les Anglais ne sont pas socialistes, ajoute-t-il, ils doivent s'allier quand même à nous sur la question des salaires; tous leurs efforts doivent tendre à ce que nos salaires soient élevés, pour éviter que nous leur fassions concurrence.*

*Si les trois grands peuples français, anglais et allemands savaient s'entendre, ne formaient qu'un seul noyau, n'avaient qu'un seul programme, un seul drapeau, ils seraient bientôt en état de faire la loi aux capitalistes européens*».

Sur ces paroles, M. Anseele prend congé du Congrès, pour se rendre en prison, où l'appelle une condamnation récente.

-----

La question de l'*instruction intégrale et professionnelle* avait été scindée en deux et donnait lieu à deux rapports, l'un de Mme Avez, le second de M. Dumay.

Mme Avez, parlant de l'instruction intégrale, indique qu'il faut entendre par là...

*«non pas l'acquisition consécutive de diverses sciences, mais l'éducation simultanée de toutes les facultés de l'enfant. Les moyens financier à employer sont les suivants: la suppression du budget des cultes (cinquante-quatre millions de l'Etat pour l'entretien du clergé, vingt et quelques millions des communes et environ six cent millions comme valeur des édifices, prêtés gratuitement actuellement, qui pourraient être donnés en location, soit aux croyants pour l'usage particulier de leur culte, soit pour toute autre destination; en tout, près de sept cent millions (?) au minimum). La reprise des biens des congrégations non autorisées rapportera environ deux cent dix millions.*

*Quant aux biens des congrégations autorisées, leur reprise serait plus difficile, puisqu'il y a une sorte de contrat passé avec l'État; mais on pourrait au moins déclarer que le sol est inaliénable, ce qui est vrai, et transformer les contrats de vente en contrats de location, en baux d'importance variable, selon que le locataire aurait donné, par son travail, une plus ou moins grande plus-value à la terre, qu'il cultive ou fait cultiver.*

*Il pourrait être fait de même, pour toutes les terres d'agrément que possèdent les particuliers».*

M. Dumay traite la seconde partie de la question: De l'*instruction professionnelle*. Ce rapport, très étudié, très complet, est intéressant à lire, mais difficile à résumer. D'ailleurs, cette question est débattue dans tous les Congrès ouvriers, et ce rapport se distingue plus par la perfection de la forme et la précision des données que par sa nouveauté. Cependant M. Dumay indique un moyen très simple, dit-il, d'avoir de suite 362 locaux splendides qui pourraient dans 362 villes servir en même temps de bourses de travail et de sièges aux écoles professionnelles: ce sont les sous-préfectures, aujourd'hui rouages absolument inutiles.

-----

M. Ténard donne lecture de son rapport sur la quatrième question: *Coalitions ouvrières, sociétés coopératives nationales et internationales; de leur mode d'organisation et de leurs résultats.*

Ce rapport conclut ainsi:

- 1°- Formation d'une Chambre internationale du travail;
- 2°- Pour alimenter la caisse de cette Chambre, formation du décime international populaire;
- 3°- Abolition de la loi du 11 mars 1872, contre l'Association internationale;
- 4°- Abolition des articles 308, 309, 310, 311, et transfert de cette juridiction aux Conseils des prud'hommes.

-----

La cinquième question était: *L'Exposition et le Congrès de 1889*. La résolution suivante est proposée:

*«Il sera tenu, en 1889, un Congrès ouvrier international auquel seront invités les députés socialistes, les conseillers municipaux, les Chambres syndicales ouvrières, les cercles d'études et enfin tous les partis socialistes de toutes les nationalités».*

Mais MM. V. Dalle et Lavaud font remarquer que le Congrès de 1889 doit avoir un caractère corporatif et qu'il est inutile de proposer des mesures spéciales pour les députés ou les conseillers socialistes. S'ils sont délégués, ils assisteront au Congrès. M. Dalle propose en outre que les Congrès soient organisés par les partis ouvriers ou les organisations ouvrières permanentes de chaque pays, et que celui de 1889 soit organisé par le Parti ouvrier.

Ces deux amendements sont votés et la résolution ainsi modifiée est adoptée:

1°- *Une exposition collective ouvrière internationale aura lieu en 1889, à Paris, avec l'aide d'une subvention demandée à l'État: l'administration en sera laissée tout entière aux Chambres syndicales, qui convoqueront à cet effet une assemblée générale de toutes les corporations;*

2°- *Dans la même année, il sera tenu, à Paris, un Congrès ouvrier international; le parti ouvrier socialiste français (fédération des travailleurs socialistes de France) est chargé de son organisation.*

-----

**Léon de SEILHAC**

*“Les Congrès Ouvriers en France (1876-1897)”*

Bibliothèque du Musée Social

Editeurs: Armand COLIN et compagnie

- 1899 -

Extrait constitué des pages 182 à 192

-----